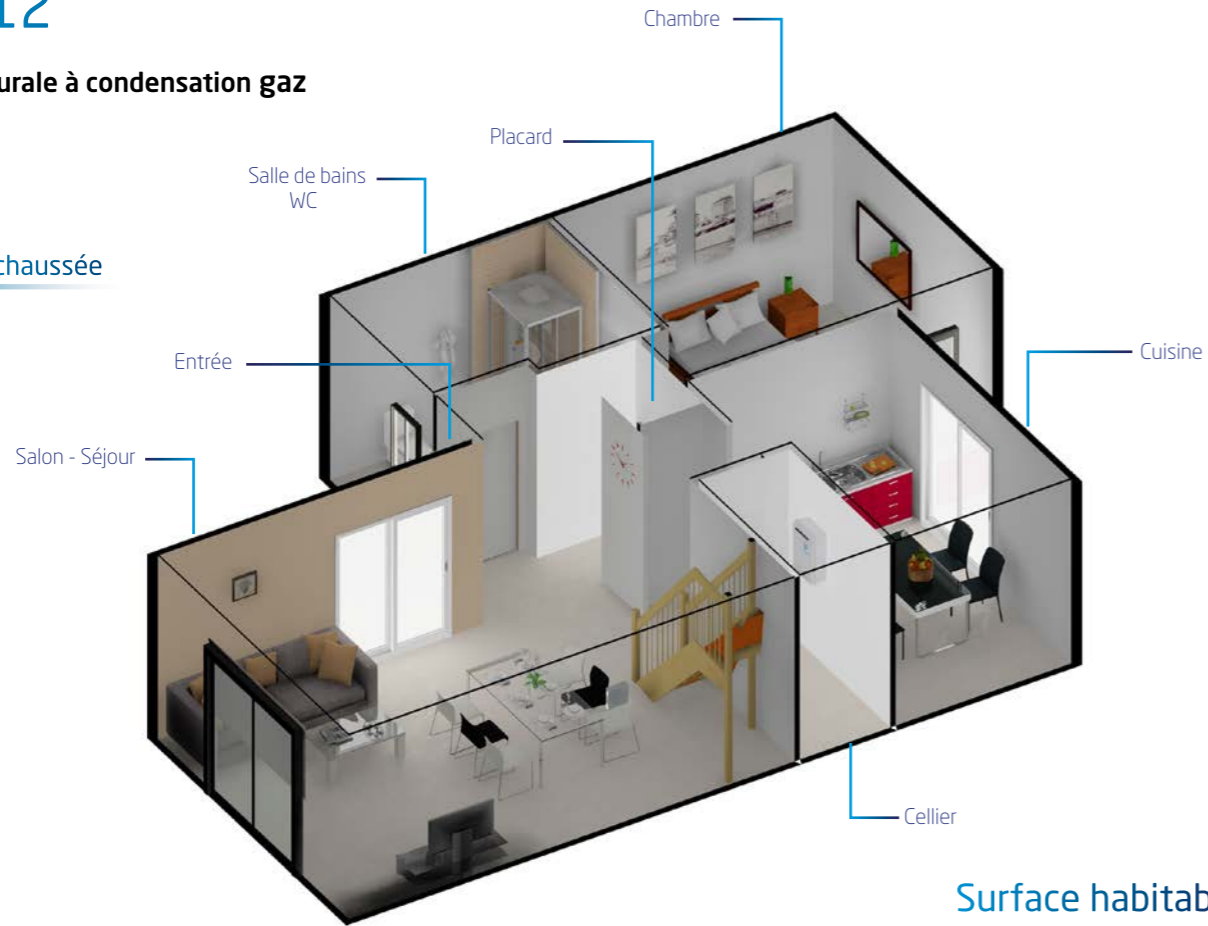


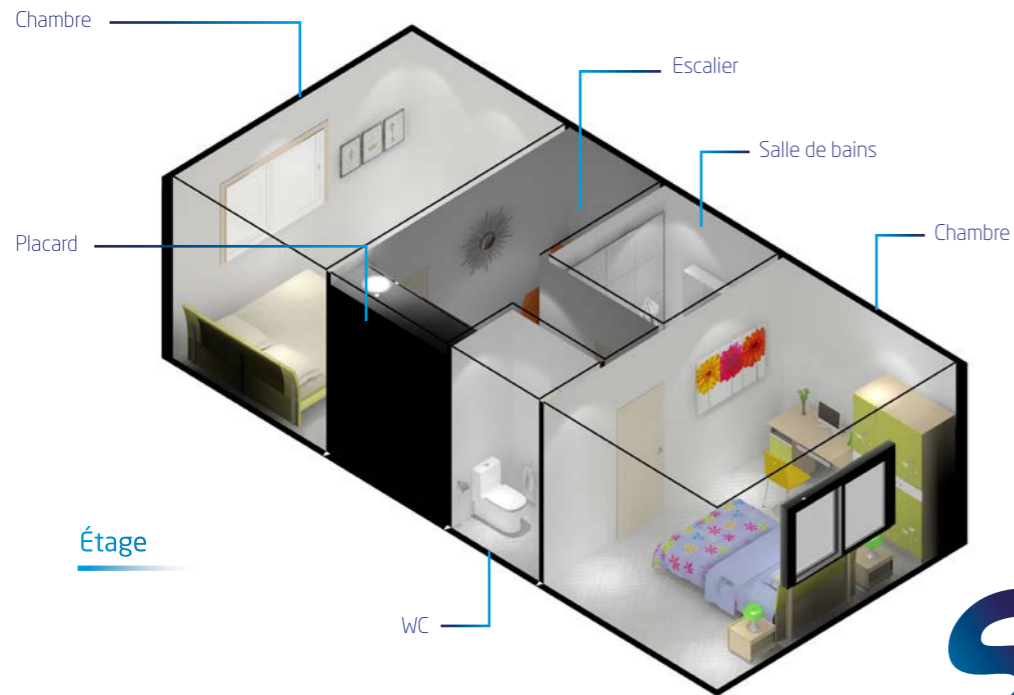
# Logement BBC RT 2012

Chaudière murale à condensation gaz

Rez-de-chaussée



Surface habitable  
89,38 m<sup>2</sup>



Étage



YouTube



[www.slh-habitat.fr](http://www.slh-habitat.fr)  
Rubrique offre  
location/accession

**slh**  
Sèvre Loire Habitat  
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU CHOLETAIS

34 rue de Saint Christophe  
CS 32144 - 49321 Cholet Cedex  
Tél. : 02 41 75 25 25 - E-mail : [oph@slh-habitat.fr](mailto:oph@slh-habitat.fr)

[slh-habitat.fr](http://slh-habitat.fr)

Document non contractuel - Direction Communication Sèvre Loire Habitat - Mars 2018 - Crédit photos : SLH - (Plans 3 D et images de synthèse non contractuels)

# CHOLET



Devenez propriétaire



Val de Moine

Location-Accession

4 logements de type IV

**slh**  
Sèvre Loire Habitat  
L'HABITAT À DIMENSION HUMAINE

# La location Accession Le Val de Moine

La location-accession est destinée aux ménages aux revenus modestes. Elle permet d'accéder à la propriété sur une longue durée (de 25 à 30 ans), de façon sécurisée en étant accompagné et parrainé par Sèvre Loire Habitat tant sur le plan juridique que financier.

## Les bénéficiaires

Vos revenus ne doivent pas dépasser les plafonds de ressources ci-dessous :

Nombre de personnes	Plafonds de ressources annuelles 2016 sur les revenus 2017 (revenu fiscal de référence)
1	24 102 €
2	32 140 €
3	37 177 €
4	41 196 €
5 et plus	45 203 €

Le Val de Moine, un cadre de vie idéal et accessible à tous sur Cholet.

## LA LOCATION AVEC OPTION SE DÉROULE EN DEUX TEMPS

### Pendant la location

Au cours de la période locative (entre 12 et 24 mois), vous versez une redevance qui se décompose en deux parties :

Part locative	600 €
Part acquisitive (épargne)	250 €
<b>TOTAL redevance *</b>	<b>850 €</b>

\* Valeur estimée

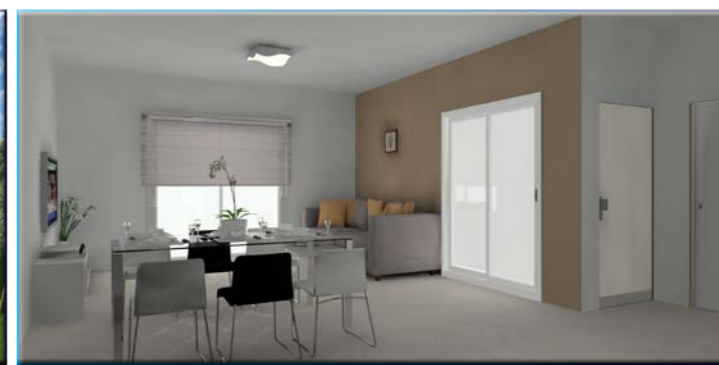
### Au moment de l'achat

A la fin du contrat de location-accession, 3 hypothèses s'offrent à vous :

- > **La levée d'option** vous permet d'acheter votre logement et entraîne le transfert de propriété.
- > **La non-levée d'option** au terme du contrat de location, vous devrez libérer le logement et nous vous ferons 3 propositions de relogement.
- > **La résiliation du contrat** sans proposition de relogement.

Dans les deux derniers cas, vous récupérez alors les sommes versées au titre de l'épargne\*.

\* sous conditions



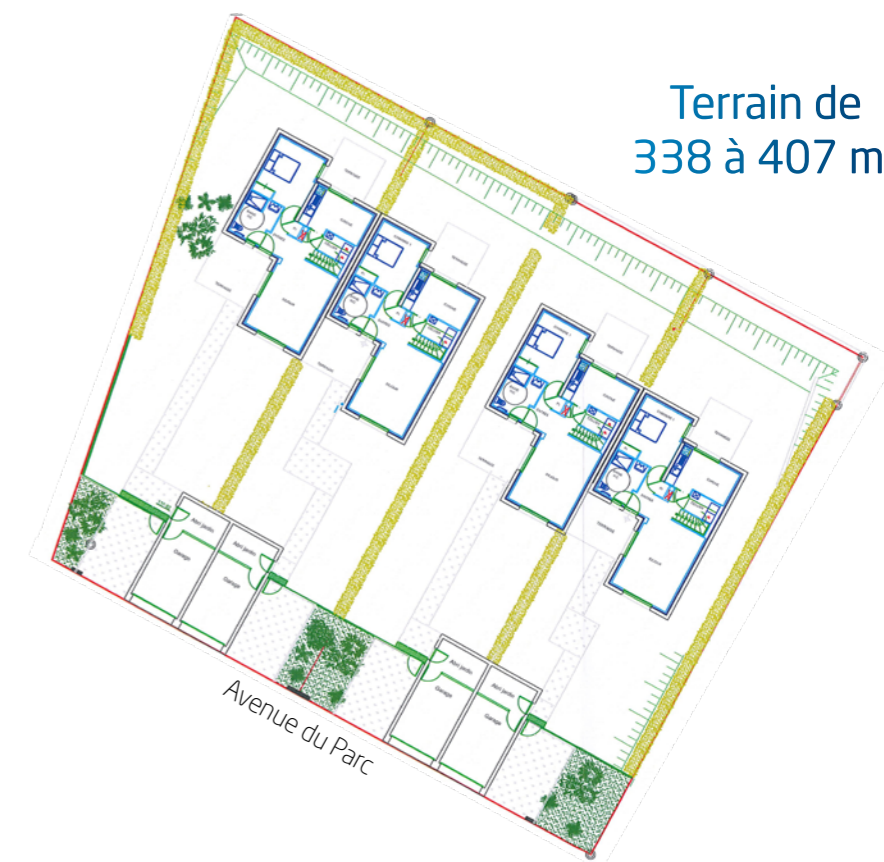
## Une sécurisation pendant la phase locative

- > **Une période pour tester votre capacité à accéder.** Elle vous permettra de vous constituer un apport personnel tout en occupant le logement. Cette somme (part acquisitive) sera bloquée sur un compte Sèvre Loire Habitat et pourra servir notamment à payer les frais de notaire.

## Les avantages financiers

- > Aucun appel de fonds pendant la durée des travaux.
- > TVA à taux réduit.
- > Exonération pendant 15 ans de la Taxe Foncière.
- > Engagement de notre partenaire financier le Crédit Agricole lors de la réservation.
- > Le PSLA sécurise votre parcours avec les garanties de rachat, de relogement et de revente. Les frais de notaire sont réduits.

Prix de vente **175 000 €**  
net vendeur



Terrain de 338 à 407 m<sup>2</sup>



Service développement : Etienne Charbonneau  
Tél. : 02 41 75 65 15  
developpement@slh-habitat.fr